

Intitulé de l'action : Augmentation des places d'UHR pour favoriser la filière d'aval

Coordonnateur de l'action (personne ou institution) :

Dr Jeanmaire - Gériatre EHPAD Saint Antoine de Padoue et Notre Dame des Anges

Dr Vanheems - Gériatre EHPAD Jean de Luxembourg GHLH

Constat du diagnostic	<p>Problématique de la fluidité de parcours du patient psychogériatrique instable :</p> <p>Sorties d'hospitalisation difficiles, faute de solution d'aval</p> <p>Saturation des UCC faute de solution de sortie</p> <p>Difficulté liée à la façon de prendre en charge les patients psychogériatriques</p> <p>Souffrance des EHPAD face aux prises en charge avec troubles du comportement trop importants</p> <p>Utilisation des UVA dans l'attente de l'accès à l'UHR pour certaines structures</p> <p>Durées de séjour longues (9 mois et plus) : les résidents intégrant l'UHR retournent difficilement dans l'EHPAD d'origine</p>
Objectif opérationnel	Améliorer la qualité d'accueil des résidents en hébergement et fluidifier la filière psychogériatrique
Détails de l'action	<p>Augmenter le nombre de places d'UHR sur le territoire :</p> <p>1/Assurer les moyens des structures d'hébergement susceptibles de porter une UHR : une structure adaptée sur le plan architectural permettant l'accueil d'au moins 12 résidents avec des troubles du comportement productifs, renseignant les critères du CDC UHR (grille NPI), se manifeste auprès de l'ARS avec la demande de budget adapté. Cette structure est ancrée sur le territoire, elle est en lien avec les partenaires : UCC (FONTANT II, Seclin, Loos, Bailleul, voire Marchienne), ce qui explique qu'elle accueille en permanence un nombre important de résidents ayant le profil adapté aux UHR.</p> <p>2/Développer l'offre d'hébergement sur le territoire (lits supplémentaires) CDC UHR (moyens humains et contexte architectural)</p>
Identification des partenaires	<p>Les EHPAD</p> <p>Les filières gériatriques et Psychogériatrique</p> <p>UCC (FONTANT II, Seclin, Loos, Bailleul, voire Marchienne)</p> <p>Les Accueils de jour</p>
Modalités de réalisation	<p>Réponse à l'appel à projet de l'ARS (CDC)</p> <p>Ouverture de l'unité et communication auprès des acteurs</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Projet accepté pour Saint Antoine de Padoue et demande budgétaire en cours d'instruction à l'ARS</p> <p>Perspective d'ouverture d'autres UHR ?</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Taux d'occupation de l'UHR</p> <p>Nb de places ouvertes et disponibles à M+3 de l'ouverture</p>
Points de vigilance et bonnes pratiques à promouvoir	<p>Architecture et matériel adaptés</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Encadrement médical dédié</p>